

2.4 Analyse AFOM de la gestion de la nature et de la biodiversité à Profondeville

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • 1.500 ha de bois sur une superficie totale de 5050 ha, dont près de 600 ha de bois communaux • Bois essentiellement constitués de feuillus • Pression très faible de la sylviculture en particulier dans les bois communaux • Relief accidenté (vallées de la Meuse, du Burnot, du Besinne, du Tailfer) qui limite les possibilités de sylviculture intensive • Substrats géologiques variés (grès-schistes et calcaires) • Une réserve naturelle (tienne de Rouillon) • Quelques sites naturels protégés par un statut de site classé (différents chantoirs et zone de la Vilaine Source pour une surface totale de 45 ha) • Nombreuses zones NATURA 2000 (Rive droite du Tailfer, rive de Meuse, rive droite du Burnot) • Un arboretum domanial • Disparition de l'utilisation des herbicides sur le domaine public communal 	<ul style="list-style-type: none"> • Urbanisation en développement dans les zones bocagères de la commune • Disparition de nombreuses haies bocagères • Peu de coordination de la gestion des sites naturels protégés • Peu de mise en valeur des sites protégés • Pas d'action de sensibilisation des propriétaires privés à la gestion écologique • Maillage écologique peu présent • Pas d'association à visée de défense du patrimoine naturel • Disparition des vergers de haute tige • Difficulté d'application de la démarche de fauchage tardif des bords de route4 • Peu de place pour l'agriculture biologique
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau Code forestier • Schéma de structure communal • Inventaire des atteintes au Burnot réalisé par le CRHM • Inventaire de la Fondation Close • Actions d'information et de sensibilisation, au niveau régional et international, en faveur de la biodiversité • Nouveaux principes directeurs de la gestion de la forêt – Forêt multi-usages • Création de réserves forestières intégrales • Projet de plan de progrès pour la Nature 2010-2015 de la Région wallonne • Adhésion de la commune à la démarche initiée par la RW de fauchage tardif • Possibilité d'adhérer au projet de la RW de protection des habitats des chauves-souris et des rapaces nocturnes • Gestion différenciée des espaces verts publics • Habitat peu dense en dehors des centres de villages – Jardins de grande surface • Prescriptions urbanistiques en faveur du recours aux espèces indigènes – Futur règlement communal d'urbanisme • Action « Jardins privés au naturel » • Aides de la RW à l'installation de haies et de vergers • Aides de la RW aux techniques agro-environnementales (MAE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution des cours d'eau • Utilisation des produits phytosanitaires en agriculture mais aussi, et surtout, sur le domaine privé • Suppression des reliquats de haies bocagères • Développement de massifs de plantes invasives

Chapitre 3 : Economie Verte, Durable et Solidaire

3.1 Quelques données générales

Le principe d'économie durable ou équitable s'appuie sur trois fondements : la protection de l'environnement et des ressources naturelles, le progrès social et le développement économique.

Il est évident que les actions que nous pourrions envisager au niveau local doivent s'intégrer dans les axes des grandes politiques européenne, fédérale et régionale que ce soit au niveau économique ou au niveau social.

Il ne nous appartient pas de remettre en cause les grands principes qui sont actuellement développés chez nous en matière d'économie et de protection sociale mais de donner à chacun, décideurs, acteurs économiques, citoyens, les moyens de se poser les questions essentielles en matière de responsabilité sociale et environnementale.

S'il est bien sur difficile, à notre niveau local, d'envisager d'exercer une pression sur les modes de production, l'enjeu de notre action est d'orienter les modes de consommation vers une économie plus durable qui limite ses impacts sur l'environnement et notre qualité de vie mais tout en garantissant à cette économie de garder sa compétitivité et en favorisant une amélioration des conditions sociales de production.

Cet enjeu inclut l'ensemble des secteurs d'économie dont nous sommes directement tributaires, à savoir le secteur de la distribution des produits de grande consommation, le secteur de l'agriculture et de l'exploitation de la forêt, le secteur du tourisme, le secteur des petites et moyennes entreprises locales pourvoyeuses d'emplois.

C'est sur le comportement de chacun, entreprises, distributeurs, consommateurs, décideurs que devra porter l'effort pour espérer atteindre les changements profonds qui touchent nos traditions, nos cultures, nos modes de vie.

A titre d'exemple, pourquoi ne pas rendre, plus visible et plus accessible, l'offre des produits les respectueux de l'environnement et des qualités sociales de production. L'attrait pour ces produits respectueux des principes du développement durable incitera les entreprises de distribution à élargir les gammes de ces produits, même spécifiquement au niveau des commerces locaux d'une chaîne de grande distribution

Nous pouvons également, au niveau local, soutenir l'économie verte et les innovations techniques de plus en plus respectueuses de l'environnement. A proximité de Profondeville, une grande chaîne de distribution construit actuellement une nouvelle implantation qui bénéficie de nombreux agencements visant, de manière volontaire, à respecter l'environnement et le cadre de vie des riverains.

Nous pouvons inciter nos entreprises locales à dresser le bilan environnemental de leur fonctionnement au moyen d'un questionnaire simple comme les ECOCARTES

De la même manière, on pourrait favoriser la mise en place d'une économie de fonctionnalités qui favorise la vente ou l'échange de services plutôt que de biens, c'est le principe des SEL ou SYSTEME d'ECHANGES LOCAUX ou également le VAP ou VOITURE A PARTAGER



Comment fonctionnent les SEL : Les membres compilent leurs offres de services dans une liste. Une autre liste reprend également les numéros de téléphone de chacun. Ces listes sont mises à jour régulièrement et distribuées périodiquement à tous les membres, de plus elles sont accessibles en permanence en passant par un site d'échanges des services.,

Ailleurs, le CPAS a créé des jardins collectifs où certains allocataires entretiennent des potagers et revendent leurs production dans les circuits du CPAS. Le CPAS a mis en place un potager « Les jardins du Burnot ».

Le fonctionnement de ce potager est assuré par deux personnes engagées, sur base d'un subside, l'une à temps plein, l'autre à mi-temps. Ce potager offre la possibilité aux personnes défavorisées d'acheter, à petit prix, des légumes cultivés dans de bonnes conditions écologiques.

Depuis plusieurs années, le CPAS soutient le fonctionnement du magasin de seconde main « L'été indien ». Ce magasin peut être considéré comme un outil de réinsertion professionnelle. Son chiffre d'affaires annuel est de 30.000 € qui couvrent les frais de fonctionnement et les traitements des vendeuses.

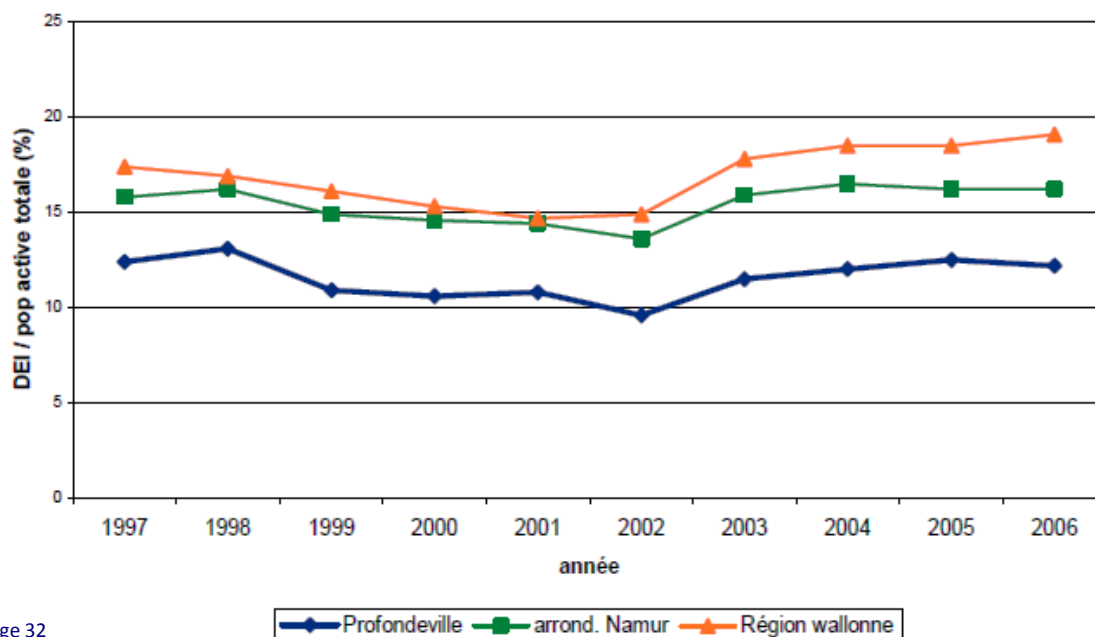
En matière d'économie solidaire, notre commune a conclu une convention avec une ASBL d'économie solidaire (La Ressourcerie Namuroise) qui prend en charge la collecte, à la demande, des encombrants en vue de leur valorisation dans les filières du réemploi. Ces filières s'appuient sur l'intervention de nombreuses personnes peu qualifiées en difficulté sociale, physique ou intellectuelle. Cette initiative s'inscrit donc dans la perspective directe du développement durable en apportant un plus en matière d'environnement (réduction du volume de déchets incinérés) et de progrès social grâce à sa dynamique d'insertion professionnelle (offre d'emplois à un public défavorisé)

3.2 Quelques données sur le taux de chômage et le taux d'emploi à Profondeville

Extraits de « Diagnostic de la situation actuelle » SSC CREAT – 2007 et statistiques 2011 du FOREM)

En 2004, on comptait à PROFONDEVILLE une population active de 5 264 personnes pour un peu moins de 1.800 emplois. Le coefficient d'emploi, qui est le rapport de la population active habitant la commune au nombre d'emplois présents dans la commune, est de l'ordre de 34%, soit à **peine plus d'un emploi pour trois actifs**. Il s'agit d'un taux très faible caractéristique d'une commune à **vocation essentiellement résidentielle** à proximité d'un centre d'emploi important. Si le coefficient est supérieur à 100%, la commune a une vocation de pôle d'emploi ; avec un coefficient de 117,5%, la commune voisine de Namur s'impose clairement comme le pôle d'emploi de la région

Evolution du taux de chômage : comparaison (Source IWEPS, FOREM)



En 2011, la population active s'élevait à 5530 personnes pour une population totale en âge de travailler (de 15 à 64 ans) de 7723 personnes. Le taux de chômage s'élevait à 8,37 %. Le taux d'emploi s'élevait à 64, 2 %

À Profondeville, l'évolution récente se caractérise par une diminution du nombre de chômeurs d'âge moyen (surtout 30-40 ans), compensée par un accroissement presque identique de chômeurs âgés. Le chômage des jeunes par contre évolue assez sensiblement d'une année à l'autre mais sans laisser apparaître d'évolution précise.

Si on compare avec la Région wallonne en octobre 2006, on observe que le chômage touche davantage les jeunes et les travailleurs âgés à Profondeville.

En conclusion, les différents indicateurs économiques et socio-économiques analysés (revenu moyen, formation, évolution de l'emploi, taux de chômage...) reflètent une situation globalement très favorable, surtout si on la compare aux communes proches du sillon Sambre et Meuse. Ils confirment que Profondeville est bien une commune résidentielle qui abrite et attire une population d'âge moyen, active et relativement aisée

3.3 Analyse AFOM des paramètres du développement économique sous l'éclairage du concept de développement durable à Profondeville

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'entreprises polluantes • Pourcentage élevé de population active • Pourcentage élevé de diplômés de haut niveau • Pourcentage élevé des tranches d'âge moyen (25-45 ans) • Développement en cours d'initiatives d'activités économiques solidaires • Importante surface à destination agricole (50% de la surface du territoire de Profondeville) • Adhésion de la commune à la Charte pour la gestion forestière durable en Wallonie et au processus PEFC de certification des bois communaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation de carrières avec quelques risques de nuisances environnementales • Pas d'espaces affectés spécifiquement à l'expansion économique • Réseau de transport en commun peu développé sur Profondeville ne permettant pas la mobilité des travailleurs
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Relations étroites et constructives entre les autorités communales et les directions des grosses entreprises • Un axe (4 Bras de Bois-de-Villers vers 6 Bras de B-d-V) accueillant déjà de nombreux commerces • Possibilité de développement d'une zone d'extension économique sur une ZACC à Bois-de-Villers • Plusieurs grosses enseignes commerciales (Delhaize, InterMarché, OKAY-Colruyt) • Présence d'un commerce à connotation écologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition progressive de tous les petits commerces • Difficultés structurelles pour le monde agricole